



R É S U M É

MÉMOIRE SOUMIS À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE LAVAL, DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION ENTOURANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, PAR LE COMITÉ DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE SAINT-FRANÇOIS.¹

Résumé rédigé par Marcel Bruneau et collaborateurs.

18 mai 2008.

Note : Le présent document est un résumé et un choix d'extraits du document original. Il n'engage en rien ses auteurs ni ceux du document original.

COMITÉ DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE SAINT-FRANÇOIS (C.P.E.S.F.)

Le Comité de protection de l'environnement de Saint-François (C.P.E.S.F.), actif déjà depuis 25 ans, a été formé par des citoyens afin de dénoncer toute forme de pollution et de promouvoir la préservation et la restauration du milieu naturel de Saint-François.

Le Comité a été très actif dans plusieurs causes concernant l'environnement du secteur Saint-François, notamment :

- Émanations d'odeurs et la décontamination du sol de l'usine pétrochimique BASF ;
- Bruit excessif des automobiles de course de l'autodrome de Laval ;
- Lutte contre l'implantation de Stablex, usine spécialisée dans le traitement des résidus industriels inorganiques et les sols contaminés;
- Projet de dépotoir à la carrière Terrebonne ;
- Protection des îles et des berges ;
- Demande pour une piste cyclable ;
- Ligne 315 Kv Duvernay-Anjou.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le **développement durable** se définit comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

En 1995, le **Conseil de développement de Laval** adoptait sa planification stratégique 1995-2000 intitulée *Vers un carrefour de développement durable*², dans laquelle Laval énonçait le souhait de devenir la première ville-région du Québec à se doter d'une stratégie de développement durable³. Cette stratégie repose largement sur la capacité de la région à protéger et conserver son patrimoine naturel et bâti. *La mise en valeur des berges et des îles des deux grandes rivières, des grandes forêts et boisés urbains, ainsi que des autres milieux naturels, constituent un « capital vert » qui*

*améliore la position concurrentielle de Laval dans la grande région métropolitaine de Montréal en attirant de nouveaux résidents, de nouvelles entreprises et des touristes*⁴.

La protection et la mise en valeur de l'environnement est un des neuf axes et orientations de développement énoncés dans la stratégie de planification⁵. Dans le cadre d'une stratégie de développement durable, la conservation et le respect de la capacité de support des écosystèmes devraient être considérés lors de l'affectation et de l'utilisation du territoire et de ses ressources⁶.

De même, pour viser l'amélioration de la qualité de vie des familles établies à Laval et celles des générations futures, la région doit mettre en place des mesures de conservation des ressources « eau et sol » et de son patrimoine naturel et architectural. À ce chapitre, le **développement de « parcs régionaux » à Laval** irait dans le sens du développement durable et répondrait à un double objectif : préservation des milieux naturels d'intérêt écologique et mise en place des structures d'accueil et des activités de loisirs familiaux de plein air⁷.

Ainsi, en tirant profit de son « capital vert et bleu, la région développera une **image de marque de qualité environnementale** qui aura d'importantes retombées en termes d'attraction auprès des entreprises performantes et de haute technologie, auprès des nouveaux créneaux de tourisme axés sur la nature (écotourisme, agrotourisme) et auprès des familles, pour soutenir le développement de son marché résidentiel⁸.

Pour atteindre ces objectifs, la région doit favoriser le développement d'une « **culture verte** » auprès de sa population notamment en sensibilisant les familles et les jeunes à la protection et à la conservation de l'environnement⁹.

¹ Mémoire soumis à la Municipalité régionale du comté de Laval, dans le cadre de la consultation entourant le Schéma d'aménagement. Comité de protection de l'environnement de Saint-François, Laval, 13 septembre 2004, 22 pages.

² Vers un carrefour de développement durable, planification stratégique 1995-2000, région de Laval, Conseil de développement régional de Laval, ISBN : 2-9804447-0-7, 82 pages.

³ Idem, page 2.

⁴ Idem, page 50.

⁵ Idem, page 70.

⁶ Idem, page 70.

⁷ Idem, page 70.

⁸ Idem, page 71.

⁹ Idem, page 71.

SECTEUR URBAIN DE SAINT-FRANÇOIS

Ce secteur peut accepter un développement domiciliaire dans le cadre d'une consolidation du secteur urbain, il s'agit du projet *Val-des-Ruisseaux* et des terrains de l'ancienne usine BASF.

PROTECTION DES ÎLES

Les rivières, les îles, les berges, les boisés et le patrimoine constituent pour la ville de Laval, des richesses collectives indéniées. La municipalité reconnaît que ces richesses doivent être préservées¹⁰.

RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES

En novembre 1983, la MRC de Laval¹¹ souscrivait aux conclusions du rapport SOMER qui préconisait un usage récréatif à l'île aux Vaches et à l'île Saint-Pierre.

Dans le *Second Schéma d'aménagement révisé*¹², on indique, à la page 144, que des projets de développement résidentiel sont à l'étude sur les parties constructibles de ces îles afin de répondre à une demande du marché pour des habitations de faible densité. Il est regrettable de prévoir urbaniser ces îles d'autant plus qu'elles étaient zonées agricoles jusqu'en 1990. Notons aussi qu'elles sont éloignées des services, des infrastructures et de tout autre développement résidentiel à Laval. De plus, la partie de l'autoroute 25 située entre le pont de l'île Saint-Jean et la sortie Montée Masson est fortement congestionnée aux heures d'affluence.

Il serait nettement préférable de faire le développement résidentiel dans les projets *Val-des-Ruisseaux* et les terrains de l'ex-usine BASF afin de maximiser les coûts d'infrastructures et ainsi de laisser les îles dans l'état où elles sont afin de préserver le milieu naturel pour les générations futures.

RIVIÈRE DES PRAIRIES

Les îles du Mitan (île du Mitan, île du Moulin, île Migneron, île du Bois-Debout, îlot à Charpentier) constituent une richesse déjà identifiée comme site potentiel de parc régional par la MRC de Laval¹³.

Cependant, la carte « secteurs de consolidation à l'intérieur du périmètre par type d'affectation » indique que ces îles font partie du secteur d'expansion résidentiel.

PROTECTION DES BOIS

Plusieurs études^{14 15 16 17} ont conduit la ville de Laval à acquérir depuis quelques années de nombreux espaces boisés mais il reste beaucoup d'espaces boisés à protéger et nous doutons de l'efficacité de la protection des arbres des forêts de Saint-François Est et Ouest, car la protection de ces forêts n'est que partielle en raison des dispositions de la loi sur la protection du territoire agricole qui accordent à l'agriculteur le droit d'effectuer des opérations sylvicoles sur sa propriété¹⁸.

Le bois de l'île aux Vaches et le boisé du Complexe scolaire Leblanc sont répertoriés, le premier en tant qu'écosystème forestier exceptionnel, par le Ministère des Ressources Naturelles et, le deuxième, dans l'étude de foresterie urbaine de 1992. Or ces deux boisés sont menacés par le développement. Le premier par un développement résidentiel et le deuxième par un développement industriel, car il est inclus dans la nouvelle zone industrielle prévue. Ces deux boisés devraient être protégés.

MILIEUX HUMIDES

Notre Comité est préoccupé par la disparition du très grand milieu humide appelé « Sentier du Totem », lequel est situé en plein coeur de l'affectation industrielle dans Saint-François. Ce milieu a été classé au premier rang des milieux humides de la ville de Laval par le Conseil Régional de l'Environnement (CRE de Laval)¹⁹, en 2002.

Nous souhaitons que la ville de Laval protège ce grand milieu humide et la plus grande partie du milieu naturel environnant.

PISTE CYCLABLE

Une piste cyclable a été demandée depuis plusieurs années. La piste existante sur le boulevard Lévesque Est pourrait être prolongée sur le boulevard des Mille-Îles, or rien ne s'est encore matérialisé.

Nota bene : Dans son Mémoire, le « Comité de protection de l'environnement de Saint-François » aborde les problèmes du transport et de la gestion des matières résiduelles. Nous ne présenterons pas ces sujets dans ce résumé. Par avoir ces informations, veuillez consulter le texte original du Mémoire.

SENTIER DU PATRIMOINE

Le terme patrimoine englobe plusieurs éléments qu'il est parfois difficile de définir, de classer et de gérer. On n'a qu'à penser aux sites historiques, aux percées visuelles, aux paysages culturels, aux propriétés privées classées, aux personnages historiques ou aux traditions orales.

Le texte du mémoire énumère des sites et des éléments importants du patrimoine du secteur de Saint-François. Il est suggéré de mettre en valeur ces sites sous la forme d'un circuit touristique historique qu'on pourrait appeler « Le sentier du patrimoine ». Ce sentier deviendrait un pôle historique majeur dans la partie « Est » de l'île, profitant d'un milieu naturel privilégié.

CONCLUSION

Le Mémoire, rédigé en 2004 et présenté à la MRC de Laval, donne des orientations axées sur le développement durable. *Le Mémoire insiste fortement sur l'importance de la protection et de la valorisation des milieux naturels qui souvent sont menacés par l'envahissement des projets de développement résidentiels et industriels.*

¹⁰ Journal Le Schéma. Laval, Janvier 1984, page 9.

¹¹ Idem, page 37.

¹² Second projet de Schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Laval, annexe A au projet de règlement numéro M.R.C.L., 6 juillet 2004.

¹³ Journal Le Schéma. Laval, Janvier 1984, page 9.

¹⁴ Ministère de l'environnement du Québec, mars 1982. Document ENV 14 « Évaluation préliminaire des secteurs à sauvegarder à Laval pour fins d'espaces verts et de sites naturels.

¹⁵ Ville de Laval. Conférence municipale sur les bois, les berges, les îles et les rivières. COBBIR, rapport décembre 1990.

¹⁶ Ville de Laval. Option aménagement : étude de foresterie urbaine. Septembre 1992.

¹⁷ Inventaire des bois de Laval, juillet 1999.

¹⁸ Ville de Laval. Conférence municipale sur les bois, les berges, les îles et les rivières. COBBIR, rapport décembre 1990, page 19.

¹⁹ Caractérisation